



Intersecteur Papier Carton

Production - Transformation - Distribution

Répertoire des Métiers Projet d'actualisation 2015/16

Cahier des charges

1. Contexte et présentation du projet

Un Accord National Interprofessionnel (ANI) sur la réforme de la formation professionnelle a été négocié par les partenaires sociaux le 14 décembre 2013. Cet accord prévoit notamment le renforcement du rôle des Observatoires Prospectifs des Métiers, des Qualifications et des Compétences pour permettre aux branches professionnelles d'anticiper l'évolution des métiers et des besoins, afin d'adapter l'offre de formation aux demandes du marché du travail. L'Observatoire est dorénavant chargé de mettre à disposition de l'ensemble des entreprises, un descriptif des activités et compétences, existantes et requises, pour l'exercice des métiers de la branche.

Conscient qu'un tel outil était un élément structurant de l'emploi et des compétences de la politique de formation de branche, l'Intersecteur Papier Carton en collaboration avec FORMAPAP (devenu OPCA 3+ depuis) et la participation financière du FSE, a anticipé les orientations voulues dans ce récent ANI, en mettant à disposition des entreprises dès septembre 2008, un outil descriptif des activités et compétences tel que prévu dans l'ANI.

Cet outil appelé « Répertoire des Métiers », est constitué d'un répertoire des 20 filières professionnelles et des métiers clés, de supports d'appréciations des performances et des comportements professionnels, d'un glossaire, et d'une méthodologie d'utilisation des référentiels. Il se présente sous la forme d'une base de données consultable en CD-ROM ou téléchargeable sur internet.

Cet outil permet la description des traits distinctifs de nos métiers et met aussi en valeur l'étendue et la diversité des fonctions qui sont exercées dans les entreprises de l'Intersecteur Papier Carton. Il contribue à identifier les compétences qui sont nécessaires pour le bon exercice des fonctions confiées aux salariés de la branche professionnelle, et celles que l'apparition de nouvelles activités, de nouvelles technologies, de nouveaux procédés de fabrication ou d'une nouvelle organisation du travail, nous appellent à développer.

L'actualisation du « Répertoire des Métiers », rendue nécessaire par l'évolution depuis 2007 des activités, et l'apparition de nouvelles compétences, s'inscrit donc dans une logique d'amélioration continue pour satisfaire cette nouvelle mission confiée par l'ANI à l'Observatoire Prospectif des Métiers des Qualifications et des Compétences des industries des papiers et cartons.

2. Objet du présent cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les finalités, contenus et modalités de réalisation de l'actualisation du Répertoire des Métiers. Il doit en outre permettre aux membres de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) de s'adjoindre des compétences externes pour accompagner ces travaux.

A cet effet, le présent cahier des charges a vocation à être communiqué à des prestataires susceptibles de répondre aux attentes de la CPNEF. Il décrit ses attentes et précise le mode de réponse des prestataires souhaitant apporter leur contribution pour participer aux travaux de l'action concernée.

3. Objet de l'actualisation du référentiel des métiers

Cette étude a pour objectifs d'actualiser le Répertoire des Métiers de 2008, ce qui implique de mettre à jour le cas échéant :

- La cartographie de l'ensemble des filières professionnelles existantes dans les 3 grands secteurs d'activité de l'Intersecteur Papier Carton (Production, Transformation et Distribution des papiers et cartons) ;
- La cartographie des différents métiers dans chaque filière et l'identification des métiers émergents ;
- Le descriptif de chaque métier (missions, activités, compétences clés, profils de recrutement, secteurs d'activité, passerelles...)
- Les degrés de compétences dans chaque filière, en les identifiant, en les regroupant, en les hiérarchisant au sein d'une filière professionnelle avec un intitulé type (exemple : Filière Ligne Onduleuse; Degré A= intitulé type : *Aide conducteur* ; degré B= intitulé type : *Conducteur de machine* ; degré C= Intitulé type : *Pilote d'onduleuse*) ;
- Le glossaire ;
- La méthodologie d'utilisation des référentiels.

4. Produit attendu

Cette seconde version du répertoire des métiers se présentera sous la forme d'une base de données selon la trame du répertoire des métiers actuel et validée par la CPNEF. Cet outil sera livré sur support informatique (tableur et traitement de texte). Le prestataire devra adapter la conception de la base de données à la mise en ligne de l'outil par l'Observatoire.

Dans la présentation de sa proposition, le prestataire devra préciser la méthodologie utilisée pour chaque étape de l'action, les ressources et expertises mobilisées.

Cette seconde version du répertoire des métiers, contribuera à offrir un outil répondant aux attentes des utilisateurs, qu'ils soient, d'une part, responsables d'entreprises, managers et acteurs des ressources humaines, et d'autre part, salariés, jeunes ou demandeurs d'emploi intéressés par nos métiers.

Aux managers, DRH et gestionnaires de personnels, le répertoire métier doit permettre de :

- Fournir des orientations pour rédiger de façon cohérente les fiches de métiers et pour faire de celles-ci des références pour conduire les entretiens professionnels ;
- Fournir des éléments de référence pour enrichir le recrutement interne et externe ;
- Fournir des orientations pour élaborer des dispositifs de professionnalisation (développement des compétences, formation) ;
- Donner une visibilité sur la mobilité professionnelle intra ou inter entreprises et branches professionnelles (passerelles).

Quant aux jeunes, aux salariés ou aux candidats à l'embauche, le répertoire des métiers doit aider chacun à :

- Mieux connaître les métiers de l'Intersecteur Papier Carton afin notamment de s'orienter dans la construction d'un projet professionnel ;
- Comparer son emploi aux métiers de référence de l'Intersecteur Papier Carton ;
- Envisager des parcours professionnels et une mobilité.

5. Réponse et propositions du prestataire

Le ou les prestataires souhaitant répondre à l'appel à projets devront faire parvenir leur proposition par écrit. Elle devra comporter :

- Une note d'intention précisant la compréhension du besoin exprimé ;
- Le détail de la méthodologie proposée au regard des travaux prévus et nécessaires à la réalisation de l'action ;
- La définition des étapes de réalisation de l'action avec les livrables envisagés pour chaque étape ;
- Une proposition de calendrier de réalisation des travaux, intégrant une adaptation selon le calendrier des CPNEF ;
- Un budget indiquant le nombre de jours prévus par étapes, les prix unitaires pratiqués (homme/jour) et les frais liés à la mission (déplacements, administratif ...) ;
- Une présentation de l'équipe d'intervention, de ses compétences et de son expérience sur ce type de travaux, et des éventuels sous-traitants ;
- Des références générales sur la connaissance / compréhension du secteur ou sur les travaux à mener.

Présentée synthétiquement, cette réponse ne devra guère excéder vingt pages et être adressée au plus tard le 11 septembre 2015 par voie de courrier électronique à l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications de l'Intersecteur Papier Carton (jean.grassi@observatoirepapiercartons.org) ainsi qu'à Madame la Déléguée Générale d'Unidis, (emmanuelle.garassino@unidis.fr). L'Observatoire en assurera la diffusion auprès de l'ensemble des membres de la CPNEF.

6. Pilotage et suivi des travaux

Le Comité de pilotage est assuré par les membres de la CPNEF, qui confient la conduite du projet à l'Observatoire.

Le choix du prestataire sera réalisé par les membres de la CPNEF.

Les actions menées feront l'objet :

- D'une coordination entre l'Observatoire et le chef de projet du prestataire. Ce dernier proposera les modalités de suivi des actions pour validation, intégrant un reporting opérationnel régulier au chef de projet (Observatoire) ;
- D'un suivi de réalisation en CPNEF et Comité de pilotage de l'Observatoire.

7. Choix du prestataire

Le choix du prestataire s'appuiera sur les critères suivants :

- L'expérience en matière d'analyse des métiers et description des compétences : 25%
- La connaissance de l'environnement industriel, des filières professionnelles de l'Intersecteur Papier Carton : 20%
- La qualité et la pertinence de la proposition et la méthodologie proposée : 25%
- Les références de l'équipe et ses capacités d'intervention : 15%
- Le rapport qualité/ prix : 15%

Le Comité de pilotage assuré par la CPNEF se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à projets.

Le Comité de pilotage et les instances paritaires de l'IPC, s'engagent à garder confidentielles les propositions reçues.

Le Comité de pilotage se réserve le droit d'attribuer séparément ou partiellement le projet. Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du Comité de pilotage.

La CPNEF n'est engagée qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation du projet. Les outils et documents seront livrés sur support informatique et pourront être mis en ligne par l'Observatoire. Le prestataire devra adapter la conception de ces outils à cet objectif.

8. Calendrier

Cette action est programmée sur les années 2015-2016 selon le programme suivant :

- Recueil par l'Observatoire des propositions de prestataires des membres de la CPNEF : du 22 au 31 juillet 2015 ;
- Envoi par l'Observatoire du cahier des charges aux prestataires potentiels : 1 août 2015 ;
- Réponse à la consultation : au plus tard le 11 septembre 2015 ;
- Étude par l'Observatoire des réponses à l'appel à projets et réalisation d'un grille d'analyse comparée de l'ensemble des propositions: du 11 au 18 septembre 2015 ;
- Envoi pour sélection aux membres de la CPNEF: 21 septembre 2015 ;
- Choix du prestataire à l'occasion du Comité de pilotage Observatoire : début octobre 2015 ;
- Lancement et cadrage de l'étude : à partir de début octobre 2015 ;
- Point d'étape par le prestataire à l'occasion du Comité de pilotage Observatoire : janvier 2016 ;
- Remise du livrable (présentation par le prestataire) à l'occasion de la première CPNEF de l'année 2016.